

N° 75

# SÉNAT

---

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

6 mars 2019

---

## PROPOSITION DE LOI

*visant à lutter contre toutes les violences éducatives ordinaires*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 261, 343 et 344 (2018-2019).**

### **Article unique**

- ① Après le deuxième alinéa de l'article 371-1 du code civil, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- ② « L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. »

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 mars 2019.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*